

COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS Réduire à la source, un principe de base à adopter!

Rimouski, le 20 octobre 2014 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent invite la population à participer en grand nombre à la quatorzième édition de la *Semaine québécoise de réduction des déchets* (SQRD) qui se déroule du 18 au 26 octobre.

Cette année, la SQRD a décidé de mettre l'accent sur le gaspillage alimentaire, soucieuse de l'atteinte des objectifs du gouvernement québécois quant au recyclage et au bannissement de l'enfouissement des matières organiques pour 2020. En cette semaine de sensibilisation, de nombreuses activités sont organisées partout au Québec. Le Bas-Saint-Laurent n'y fait bien sûr pas exception : activités dans les écoles pour une fête d'Halloween plus verte (sensibilisation à la surconsommation, au gaspillage et au suremballage), ateliers sur le compostage domestique et les 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation), évènement Troc-tes-Trucs, et bien plus encore! Pour tous les détails concernant les activités, consulter le <u>calendrier</u> de la SQRD au <u>www.sqrd.org</u>.

Le *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, tout récemment sorti, indique que la quantité de déchets enfouis par personne était de 724 kg en 2012, ce qui signifie que le Québec est sur la bonne voie d'atteindre son objectif de 700 kg par personne qu'il s'est fixé pour 2015. Même si moins de matières sont envoyées à l'enfouissement, il est primordial de se rappeler que, selon RECYC-QUÉBEC, le Québec génère 13 millions de tonnes de déchets par année, ce qui le situe parmi les plus grands producteurs de déchets au monde! « Plus la production de déchets est grande, plus il faut de temps, d'argent et d'énergie pour s'en occuper. De plus, cela entraîne des émissions de gaz à effet de serre, de la production à l'élimination. D'où l'importance de réduire à la source! » affirme la directrice générale du conseil de l'environnement, Mme Luce Balthazar. Les municipalités doivent présentement relever un grand défi, soit d'offrir une solution pour détourner les matières organiques de l'enfouissement. Le gouvernement a d'ailleurs comme objectif de recycler 60 % de ces matières d'ici 2015 et d'en bannir l'enfouissement d'ici 2020.

Le conseil de l'environnement, en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, offre un service gratuit d'accompagnement aux industries, commerces et institutions (ICI) afin de les aider à mieux gérer leurs matières résiduelles. Pour plus d'information sur ce service ou sur le programme ICI ON RECYCLE!, contacter le conseil au crebsl@globetrotter.net ou au 418 721-5711. Les ICI peuvent aussi visiter le www.crebsl.com/bottin ici, un outil pratique pour trouver des débouchés locaux aux matières qu'ils génèrent.

-30-

Source et informations : Marie-Eve Lagacé

Agente de communication

418 721-5711